

BULLETIN D'INFORMATIONS
ETABLISSEMENT SCOLAIRE VILLORSONNENS
2024 - 2025



Bienvenue à GRANGECOLE !
www.grangecole.ch

SOMMAIRE

2024 – 2025

• Introduction.....	3
• Répartitions des classes - Annuaire.....	4
• Calendrier scolaire.....	5
• Liste du matériel.....	6
• Horaire.....	7
• Horaires des branches spéciales.....	8-9-10
• Règlement scolaire.....	11
• Transports scolaires.....	12-13-14
• Chemin de l'école.....	15
• Absences.....	16-17
• Principales interventions en classe.....	18
• Accueil extrascolaire.....	19



INTRODUCTION

2024 – 2025

Chers Parents d'élèves,

Vous trouverez dans ce bulletin tous les renseignements concernant l'organisation de l'année scolaire 2024-2025 de notre établissement.

Il est important que vous en preniez connaissance afin de vivre cette année scolaire le plus harmonieusement possible.

Il est également disponible sur notre nouveau site internet : www.grangecole.ch, que nous vous encourageons à consulter régulièrement.

Des modifications dans l'équipe enseignante sont prévues pour l'année prochaine :

- Florie Theytaz, enseignante de 7H ou 8H depuis deux ans à 20%, a choisi de quitter notre établissement pour d'autres projets professionnels. Elle sera remplacée par Cédric Nicod, à qui nous souhaitons la bienvenue !
- Julien Seydoux, enseignant de 5H ou 6H depuis une année à 20%, aura l'opportunité d'augmenter son taux de travail dans un autre établissement. C'est Fabien Gumy qui le remplacera, en complément à son poste en 1-2H.

Cette rentrée sera marquée par la suite de deux projets pédagogiques qui nous tiennent à coeur, celui de l'école à la ferme ainsi que celui sur la biodiversité.

Vous avez certainement déjà pu le constater, l'entretien de l'extérieur de l'école s'effectue de manière différente. En effet, deux zones de prairie ont été délimitées par des barrières.

Un hôtel à insectes a déjà été installé et une haie sera prochainement plantée par les élèves.

Nous nous réjouissons de commencer une nouvelle année avec vos enfants et vous souhaitons un bel été !

L'équipe enseignante



REPARTITION DES CLASSES

2024 – 2025

Classe	Nbre d'élèves	Enseignants
1H A 2H A	9 10	Sylvie Kohler Claudine Grandjean
1H B 2H B	8 11	Elodie Morel-Chevillet Fabien Gumy
3H	22	Sékolène Andrey
4H	13	Charlotte Golczyk Virginie Raboud
5H	16	Jonathan Bähler Fabien Gumy
6H	21	Kevin Neuhaus
7H	13	Cyril Giordano Cédric Nicod
8H	21	Nadia Dreyer Mélanie Cotting
AC		Nathalie Gropetti

ANNUAIRE

2024 – 2025

Directrice d'établissement

Mme Cindy Delabays

dir.ep.villorsonnens@edufr.ch

026 653 10 88
(lundi, mardi et jeudi)

Numéro de l'école

026 653 10 38

Conseillère communale en charge des écoles

Mme Elise Dan Glauser

077 905 54 52

Mme Estelle Terry, travailleuse sociale
estelle.terry@edufr.ch

026 305 81 27

Bard Suzanne (conductrice du bus scolaire)
Bard Céline (conductrice du bus scolaire)

026 411 01 83 / 079 457 09 31
079 644 33 67

Service de logopédie, psychologie et
psychomotricité Glâne/Veveyse (SLPP-GV)

026 652 30 60
www.slpp-gv.ch

Médecin scolaire (Dr Ava Charalampopoulou)

026 652 15 66

Inspecteur scolaire, M. Sylvain Lang

026 305 73 84

CALENDRIER SCOLAIRE

2024 – 2025

Août 2024					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

Septembre 2024					
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

Octobre 2024					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	

Novembre 2024					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

Décembre 2024					
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

Janvier 2025					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

Février 2025					
Lu		3	10	17	24
Ma		4	11	18	25
Me		5	12	19	26
Je		6	13	20	27
Ve		7	14	21	28

Mars 2025					
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

Avril 2025					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	

Mai 2025					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

Juin 2025					
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

Juillet 2025					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	

22.08.2024 Début de l'année scolaire
 14.10.2024 Vacances d'automne
 01.11.2024 Toussaint
 23.12.2024 Vacances de Noël
 03.03.2025 Vacances de Carnaval
 18.04.2025 Vacances de Pâques

29.05.2025
 30.05.2025
 09.06.2025
 19.06.2025
 20.06.2025
 04.07.2025

Ascension
 Pont de l'Ascension
 Lundi de Pentecôte
 Fête-Dieu
 Pont de la Fête-Dieu
 Dernier jour de classe

LISTE DU MATERIEL

2024 – 2025

Pour tous les élèves de 1H à 8H



Matériel à la charge des parents :

- un sac d'école
- des chaussons (fermés au talon pour 1H et 2H)
- un plumier (pas pour 1H et 2H)
- des mouchoirs jetables
- un tablier pour se protéger de la peinture (long jusqu'aux genoux, tissu épais). L'idéal est de transformer une vieille chemise d'adulte. Attention au tablier en plastique ! Il se casse facilement et la peinture coule le long du plastique et tache les pantalons.
- pour la gymnastique : des chaussures de type baskets (sans lacet pour 1H, 2H et 3H), training et nécessaire de toilette (produit de douche conseillé) y compris une charlotte ou un bonnet de bain pour ne pas mouiller les cheveux longs des élèves des petites classes. Les classes de 1H-2H ne se douchent pas.

L'école met à disposition le matériel nécessaire pour chaque élève, dans chaque classe.

Il vous sera demandé de doubler certains livres et cahiers, en fonction des besoins des enseignants.

Ce matériel devra être traité avec soin. Si l'enfant devait l'endommager ou le perdre, les parents seront en charge de le remplacer.

Merci de noter le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires personnelles

Objets perdus

Durant l'année scolaire, de nombreux objets, vêtements, sacs d'école perdent leur propriétaire. Nous attirons votre attention sur le fait que des caisses prévues à cet effet se situent dans le hall d'entrée de l'école et qu'il est possible de venir y fouiller de temps à autre. En fin de semestre, ces caisses seront vidées et les habits y restant pourront être donnés à l'accueil ou envoyés à la Croix-Rouge.

Dès lors, nous vous serions reconnaissants d'encourager vos enfants à se responsabiliser (écrire leur nom sur les étiquettes des habits ainsi que sur les boîtes de récré peut également être une idée).

HORAIRE

2024 – 2025



Horaire des classes

L'horaire primaire contient 4 unités de 50 minutes le matin et 2 unités de 50 minutes l'après-midi.
Le mercredi après-midi, tous les élèves ont congé.

Matin	7h55 – 11h30
Après-midi	13h30 – 15h10

Planning des présences 1H & 2H

	Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi
Matin	1H	2H	2H	1H	1H	2H	2H
Après-midi	2H		2H	CONGÉ	2H		1H

Demi-jour de congé 3H & 4H

3H	4H
Congé le mercredi OU jeudi matin	Congé le mardi OU jeudi après-midi

Veuillez vous référer à la liste distribuée **via KLAPP**.

Selon le règlement d'application de la loi scolaire, lorsqu'une semaine comprend un jour férié ou un jour de congé, la planification hebdomadaire de l'alternance est maintenue.

HORAIRES DES BRANCHES SPECIALES

2024 – 2025

Activités créatrices ACT/ACM



Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h55 - 8h45			8H	6H	
8h45 - 9h35			8H	6H	
PAUSE					
9h50 - 10h40	7H		8H	5H	
10h40 - 11h30	7H			5H	
PAUSE					
13h30 - 14h20		7H	CONGE	3H	4H
14h20 - 15h10			CONGE	3H	4H

Education physique



En cas de dispense d'éducation physique, motivée et signée par un parent ou attestée par un certificat médical, l'élève assiste à la leçon, sauf cas exceptionnel.

Les classes primaires bénéficieront d'assez de temps pour prendre une douche après la leçon d'éducation physique.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h55 - 8h45		3H	5H		4H
8h45 - 9h35		3H	5H		6H
PAUSE					
9h50 - 10h40	8H	4H	7H	1-2HA	7H
10h40 - 11h30	5H	4H	7H	1-2HB	3H
PAUSE					
13h30 - 14h20	2H	6H	CONGE	8H	1H
14h20 - 15h10	2H	6H	CONGE	8H	1H

HORAIRES DES BRANCHES SPECIALES

2024 – 2025

Patinoire (Romont)



Dates	Horaire	Classes
Ma 03.09.2024	matin	2H-3H-4H 5H-6H
Ma 10.09.2024	après-midi	2H-3H
Ve 20.09.2024	après-midi	3H-4H
Je 23.01.2025	matin	4H-5H-6H 7H-8H
Ve 14.02.2025	matin	5H-6H 7H-8H
Mar 15.04.2025	après-midi	7H-8H

Equipement demandé : casque de ski, gants, habits chauds (pantalon de ski jusqu'en 6H).
Le transport des élèves est effectué par les bus scolaires et les enseignants si nécessaire.

Camp de ski

Un camp de ski sera organisé du **17 au 21 mars 2025** à La Lenk, pour les enfants de 5H-6H-7H-8H.
Les élèves de 2H-3H et 4H bénéficieront de journées de ski.
Vous recevrez des informations complémentaires durant l'automne.



HORAIRES DES BRANCHES SPECIALES

2024 – 2025

Piscine

Les enfants bénéficient de cours de natation à Romont « Epicentre ».

Des enseignants formés dispensent les cours de natation accompagnés des titulaires de classe.

Il est conseillé aux enfants de porter un bonnet de bain durant la leçon. Les cheveux longs doivent être attachés et les bijoux doivent être enlevés.

Les tenues de bain autorisées pour les garçons sont les slips de bain et les shorts de bain au-dessus du genou; pour les filles, un maillot de bain d'une seule pièce.

Les transports seront assurés par les bus scolaires durant le temps d'école.

1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
ME 21.05.2025	MA 18.02.2025	MA 07.01.2025	MA 18.02.2025	ME 05.02.2025	MA 03.12.2024	ME 29.01.2025	MA 03.12.2024
ME 28.05.2025	MA 25.02.2025	MA 14.01.2025	MA 25.02.2025	ME 12.02.2025	MA 10.12.2024	ME 26.02.2025	MA 10.12.2024
ME 04.06.2025	MA 11.03.2025	MA 21.01.2025	MA 11.03.2025	ME 19.02.2025	MA 17.12.2024	ME 12.03.2025	MA 17.12.2024
ME 11.06.2025	MA 18.03.2025	MA 28.01.2025	MA 18.03.2025	ME 16.04.2025	MA 07.01.2025	ME 26.03.2025	MA 28.01.2025
ME 18.06.2025	MA 25.03.2025	MA 04.02.2025	MA 25.03.2025	ME 07.05.2025	MA 14.01.2025	ME 02.04.2025	MA 04.02.2025
ME 25.06.2025	MA 01.04.2025	MA 11.02.2025	MA 01.04.2025	ME 14.05.2025	MA 21.01.2025	ME 09.04.2025	MA 11.02.2025



REGLEMENT SCOLAIRE

2024 – 2025



Afin d'assurer l'ordre et le bon fonctionnement de l'école, les élèves sont soumis au règlement suivant :

- Art. 1** A chaque rentrée dans le bâtiment, les élèves se groupent en bon ordre à la place qui leur est désignée. Dès cet instant, ils entrent calmement sous la conduite des enseignants.
- Art. 2** Aucun élève ne pénètre seul dans les corridors, avant les cours ou à la récréation, sauf sur autorisation des enseignants.
- Art. 3** Durant la récréation, les élèves se rendent dans la cour. Les jeux violents ainsi que les boules de neige sont strictement interdits.
- Art. 4** Les élèves d'Orsonnens ne doivent pas venir trop tôt avant les cours (10 minutes) et rentrent immédiatement à la maison à la fin de ceux-ci.
- Art. 5** Les élèves sont tenus d'observer les règles de l'ordre et de la propreté aux abords et à l'intérieur du bâtiment scolaire. Ils respectent la propriété privée et adoptent un comportement décent.
- Art. 6** L'utilisation de rollers, de trottinettes, de skates, de chaussures à roulettes est interdite dans l'enceinte de l'école.
- Art. 7** L'utilisation de portables, jeux vidéos, montres connectées, couteaux, briquets,... est interdite dans l'enceinte de l'école.
- Art. 8** Les élèves doivent porter une tenue correcte.
- Art. 9** Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils causent au bâtiment, au matériel et au mobilier scolaire, intentionnellement ou par négligence. Les parents répondent financièrement des frais occasionnés.
- Art. 10** **Les élèves se respectent mutuellement.**
- Art. 11** Les élèves doivent le respect aux enseignants, aux adultes fréquentant le bâtiment scolaire. Ils se montrent polis aux abords de l'école ou lors de déplacements organisés.
- Art. 12** Les parents sont priés de ne pas pénétrer dans l'enceinte de la cour d'école et de la place de jeux avant et pendant les heures de classe.

Selon l'art. 30 de la Loi Scolaire, les parents sont les premiers responsables de leurs enfants. L'école les seconde dans l'éducation de leurs enfants.

TRANSPORTS SCOLAIRES

2024 – 2025

Horaire des bus scolaire - **ATTENTION CHANGEMENTS D'HORAIRE**

Nous disposons de deux bus scolaires pour le ramassage des enfants: un de la compagnie Helvécie et l'autre des TPF. Le premier (Helvécie) tournera par Villarsiviriaux et Villargiroud, tandis que le deuxième bus (TPF) fera une tournée sur les villages de Chavannes et Villargiroud. Il y a deux passages à Villargiroud, les enfants sont répartis selon leurs noms de famille.

Granges-la-Battia – bus TPF	Départ	Arrivée
Matin	07h40	11h54
Après-midi	13h15	15h34
La Fortune – bus TPF	Départ	Arrivée
Matin	07h43	11h57
Après-midi	13h18	15h37
Chavannes-sous-Ors – bus TPF	Départ	Arrivée
Matin	07h46	11h49
Après-midi	13h21	15h29
Villargiroud – bus TPF Noms de famille A à G	Départ	Arrivée
Matin	07h28	11h40
Après-midi	13h03	15h20
Villargiroud – bus Helvécie Noms de famille H à Z	Départ	Arrivée
Matin	07h45	11h54
Après-midi	13h20	15h34
Villarsiviriaux – bus Helvécie	Départ	Arrivée
Matin	07h33	11h42
Après-midi	13h08	15h22

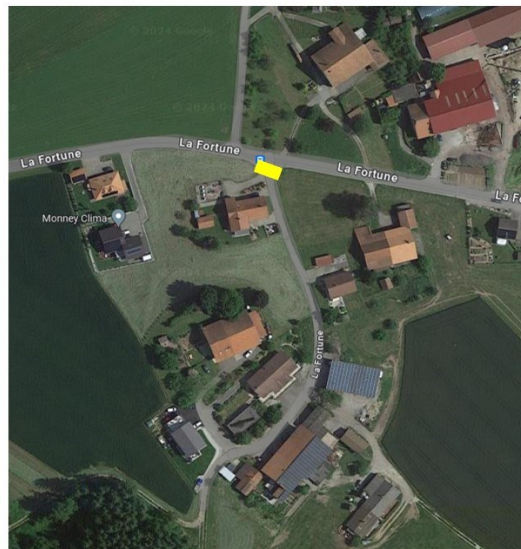
TRANSPORTS SCOLAIRES

2024 – 2025

Granges-la-Battia



La Fortune



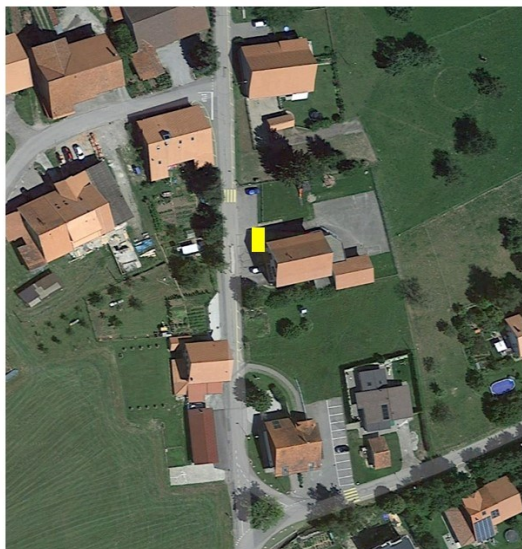
Chavannes-sous-Orsonnens



Arrêts des bus scolaires

Les arrêts de bus sont indiqués en jaune

Villargiroud



Villarsiviriaux



Demandes pour modification du transport (changement de bus ou d'arrêt)

Les transports sont planifiés en fonction de votre village de domicile. Il est toutefois possible de demander un ramassage ou une dépose des enfants dans les autres villages (chez les grands-parents, ou les mamans de jour, par exemple). Toute demande concernant une modification du transport doit être adressée par écrit à la commune avant le 1er août 2024, à l'attention de :

Mme Elise Dan-Glauser (elise.dan-glauser@villorsonnens.ch)

Le changement vous sera confirmé par e-mail avant le 15 août 2024. La commune se réserve le droit de refuser cette requête en fonction des places encore disponibles.

Règlement du bus



- Etre à l'arrêt du bus, moins de 10 minutes avant le départ du bus
- Respecter l'environnement, le voisinage sur le chemin et à l'arrêt de bus
- Laisser le vélo, planche à roulettes, rollers et la trottinette aux endroits prévus
- Attendre l'arrêt complet du bus avant de s'en approcher
- Saluer le chauffeur et les camarades
- S'asseoir, mettre le sac sur les genoux ou par terre devant les jambes
- Attacher sa ceinture
- Rester tranquille et poli
- Respecter le bus



Déplacement à vélo

Il est recommandé que seuls les élèves ayant suivi l'instruction sur la circulation (6H) peuvent se rendre à l'école à bicyclette. Ils peuvent se servir de leur vélo sous la responsabilité de leurs parents. Les bicyclettes seront rangées, durant les heures d'école, aux endroits prévus à cet effet. L'école et la commune ne sont aucunement responsables en cas de vol ou de dégât.

Autres « moyens de déplacement »

Les trottinettes et planches à roulettes sont considérées comme des jouets et non comme des moyens de déplacement. Leur utilisation peut être dangereuse sur la voie publique et nous invitons les parents, responsables des déplacements jusqu'à l'école, à refuser l'utilisation de ces objets pour le trajet. Au cas où des élèves viendraient tout de même à l'école en utilisant ces engins, leur usage est interdit dans l'enceinte de l'école.

Pédibus, à pied, c'est mieux !

Si des parents sont tentés d'organiser une ligne « PEDIBUS », vous trouverez quelques informations aux coordonnées ci-après :

Santé, sécurité, convivialité... et gain de temps pour les parents ! Pour l'accompagnement des plus jeunes enfants, pensez au Pédibus ! La Coordination Pédibus Fribourg, vous informe et vous soutient :

fribourg@pedibus.ch - 076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Parking

Comme vous le savez certainement, il est fortement déconseillé par les services de prévention et de sécurité routière de conduire les enfants à l'école ou à l'arrêt de bus en voiture. Le trafic automobile à proximité de ces lieux est un danger pour votre enfant et ses camarades.

Toutefois, nous sommes conscients que parfois, il n'est pas possible pour votre enfant de se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus à pied (conditions météo, distance séparant le domicile de l'école ou de l'arrêt de bus, horaires, etc).

Les parents qui souhaitent amener ou rechercher leurs enfants à l'école d'Orsonnens peuvent utiliser les deux parkings à disposition, à savoir :

- ⇒ celui à côté de la halle polyvalente
- ⇒ celui en-dessous de Grangécole

Cependant, il nous semble primordial de vous rappeler quelques conseils de sécurité :

- ⇒ laisser la priorité aux bus et aux piétons
- ⇒ privilégier les manœuvres en avant
- ⇒ se parquer sur les places de parc réservées à cet effet



Absences pour maladie

Pour les absences causées par des maladies non prévisibles, il est **impératif que l'enseignant soit informé directement sur l'application KLAPP ou par téléphone de l'absence de chacun de ses élèves avant le début de l'école. Les SMS ne sont pas autorisés pour ce genre de situation.**

Un certificat médical doit être transmis à l'enseignant **dès que l'absence dépasse 4 jours**, week-ends et jours fériés non compris.

Pour des raisons de sécurité, si un enfant venait à manquer au début de la classe sans que l'enseignant n'ait été averti, nous procéderons de la manière suivante :

- ⇒ L'enseignant essaie de joindre les personnes de contact de l'élève (fiche personnelle).
- ⇒ Si l'enseignant ne peut joindre personne et ne connaît pas le motif de l'absence, il avertit la directrice d'établissement.
- ⇒ Après s'être assurée que l'enfant n'est pas chez lui, la directrice d'établissement avertit la police cantonale pour signaler la disparition.

Vous comprendrez que nous sommes obligés de mettre de telles mesures en place afin de réagir au mieux en cas de situation d'urgence.

Absences sur le temps de classe

Durant la scolarité d'un enfant, il est rare de ne pas manquer quelques unités pour différents rendez-vous de la vie courante (dentiste, médecin...).

Les parents informent l'enseignant de l'absence prévue **directement sur l'application KLAPP**, dans la mesure du possible, deux à trois jours avant l'absence de l'élève.

Si un élève devait être dans l'incapacité de faire le cours de gymnastique ou de se rendre à la patinoire, il devra présenter une excuse écrite de ses parents ou une dispense du médecin. Il prendra tout de même part à la leçon de manière passive ou sera placé dans une autre classe.

Demandes de congé spécial

Le congé spécial a été prévu pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent pas être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance (par exemple événements familiaux d'une grande importance, fêtes religieuses importantes, deuils).

Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié.

La demande doit être faite par écrit auprès de la directrice d'établissement, suffisamment à l'avance et par le biais d'un formulaire officiel que vous trouverez sur le site internet : www.grangecole.ch.

Il est primordial de comprendre que nous devons nous référer à la Loi Scolaire et que nous nous devons de l'appliquer. Il est donc inutile de nous faire parvenir des demandes de congé qui n'entrent pas dans le cadre établi par nos autorités.

Jours « Joker »

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
- En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
- Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
- Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Pour demander un jour « joker », il vous suffit de l'annoncer directement via l'application :

KLAPP.

Lorsque vous créez un nouveau message, vous pouvez choisir « jour joker ».

**Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour « joker » :
AU MOINS UNE SEMAINE A L'AVANCE.**



PRINCIPALES INTERVENTIONS EN CLASSE

2024 – 2025

Ce tableau a pour objectif de vous informer des différentes interventions qui jalonnent la vie des classes durant l'année scolaire 2024-2025.

Cette liste est non-exhaustive. En effet, d'autres interventions en classe peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins et des directives.

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire								
Toutes les classes sont concernées par cette intervention. Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire, à raison d'une visite par année, dans chaque classe.	x	x	x	x	x	x	x	x
Education sexuelle								
Chaque année, une information sur l'éducation sexuelle en classe est organisée pour les parents. La date et le lieu sont communiqués en cours d'année par l'enseignant-e. Les cours sont donnés par une éducatrice formée.		x				x		x
Protection des mineurs								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H. Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Bien entendu, sans la collaboration des parents, le message transmis n'aura que peu d'échos.							x	
Education routière								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons dans les classes ainsi qu'en extérieur.	x	x		x		x		x

Travailleurs sociaux en milieu scolaire

Depuis 2022, Mme Estelle Terry, notre travailleuse sociale, a intégré notre établissement scolaire. Le travail social en milieu scolaire :

- s'adresse aux élèves rencontrant différentes difficultés (scolaire, sociale, familiale, personnelle ou relationnelle)
- accompagne, soutient, oriente aussi bien les élèves que leurs parents, les enseignant(e)s ou encore la direction de l'école
- participe au maintien d'un climat scolaire de qualité
- favorise l'apprentissage et l'intégration sociale des élèves

Cet accompagnement peut intervenir suite à une demande des enseignant(e)s, de la direction de l'école ou des parents.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

2024 – 2025

Pour les enfants de la 1H à la 8H !



Contact : 026/653.10.84

aes@villorsonnens.ch

Toute information supplémentaire et formulaire d'inscription, sur le site internet de la commune : <https://villorsonnens.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire>

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant l'école 6h30-6h55					
6h55-7h55					
Matinée 7h55-11h30					
Midi 11h30-13h30					
Après-midi 13h30-15h10					
Après l'école 15h10-17h30					
17h30-18h30					

**Nouveau en 2024 : il est possible aussi d'inscrire les enfants
durant les vacances scolaires !**

A compter des vacances d'octobre 2024, les AES de Villaz, Châtonnaye-Torny et Villorsonnens se regroupent pour vous proposer un « Accueil extrascolaire VACANCES ». Plus d'informations sur le site de la commune. Les accueils se feront selon le tournus suivant :

2024-2025	Lieu d'accueil
Automne 2024	Chatonnaye-Torny
Carnaval 2025	Villorsonnens
Pâques 2025	Villaz
7-18 Juillet 2025*	Villorsonnens
11- 27 Août 2025*	Chatonnaye-Torny
* Les dates des ouvertures estivales sont encore provisoires Note : les parents sont tenus de véhiculer les enfants au et depuis le lieu d'accueil.	